

Extrait du Revue du Mauss permanente

<http://www.journaldumauss.net>

François Dubet

L'expérience sociologique

- Lectures - Recensions -



Date de mise en ligne : dimanche 10 février 2008

Revue du Mauss permanente

La collection *Repères* (La Découverte), aujourd'hui dirigée par P. Combemale, fête avec éclat son 500^{ème} numéro avec une introduction originale et précieuse à l'œuvre de François Dubet. Originale, parce qu'elle est le fait de F. Dubet lui-même, qui parvient à illustrer sa sociologie en explicitant ses principales hypothèses, tout en restituant son parcours intellectuel. Précieuse pour les jeunes générations notamment, parce qu'elle expose clairement les débats théorico-normatifs qui ont animé la sociologie française à la fin des années 60. Précieuse encore parce que F. Dubet y assume des positions épistémologiques courageuses. Bref, nous ne saurions que recommander sa lecture. Nous présenterons d'abord le livre puis nous lui poserons quelques questions.

Présentation

Au début de son ouvrage, F. Dubet semble placer sa sociologie sous le signe d'une « posture » qu'il illustre au fil des pages, plus qu'il ne la définit. On sait simplement qu'elle était déjà plus ou moins celle de F. Dubet lorsqu'il était étudiant à Bordeaux quand il éprouvait de la sympathie pour le mouvement de Mai 68, sans adhérer à ses idéologies. F. Dubet se demande même ce que doit cette posture à son père, à la fois « syndicaliste et sceptique » [p. 8]. On serait là, comprenons-nous, en présence d'un sociologue ou plutôt d'une sociologie à la fois engagée et en retrait (ou encore distanciée). Reste à savoir ce qu'on pourrait comprendre par-là. Tout l'ouvrage peut aider à se faire une idée. F. Dubet revient plus explicitement sur cette question dans son épilogue.

Les mouvements sociaux

Engagé et en retrait, tel apparaît en effet le jeune docteur Dubet (il soutient sa thèse en 1973) quand il décide de travailler avec Touraine sur les mouvements sociaux, chez qui il perçoit la même posture : « Je me suis rapproché de Touraine qu'il rencontre pour la première fois en 1975 à son séminaire de l'EHESS », écrit-il, parce qu'il était le sociologue de la société postindustrielle et des mouvements sociaux, parce qu'il me semblait engagé, tout en ne collant pas aux idéologies du moment et à l'air du temps intellectuel ». [p. 8]. L'air du temps est à la confrontation entre deux visions du monde qui le laissent insatisfait. La première est celle que développe de manière emblématique Pierre Bourdieu (avec Passeron, Baudelot et Establet). La deuxième est celle qui se place sous le signe de la théorie du choix rationnel. C'est celle de Boudon, de Crozier et de Friedberg. D'un côté, il y a ceux qui voient le monde sous l'angle de la « domination totale » [p. 12] et de sa reproduction ; de l'autre côté se retrouvent ceux qui voient le monde sous l'angle de l'intérêt. Ou encore, en terme plus théorique : d'un côté le holisme, de l'autre l'individualisme méthodologique. Aux premiers, ils reprochaient leur « fonctionnalisme critique [&] étouffant » [p. 12] ; quant à « l'autre bord, [il était] à l'époque tenu pour celui de la droite » [p. 10] ; on comprend qu'il ne pouvait pas être celui du jeune Dubet qui se sentait quelques années auparavant d'extrême gauche [p. 7]. Dans ce contexte, F. Dubet apparaît bien « en retrait » des courants dominants. Touraine semblait s'imposer à lui, moins, semble-t-il, par adhésion à une option théorique précise (son choix serait davantage de l'ordre du « ni, ni » : ni holisme, ni individualisme méthodologique), que parce qu'il lui « permettait de lier [son] goût pour la sociologie de terrain à [son] intérêt pour la vie sociale la plus chaude » [p. 12]. Les mouvements sociaux devaient devenir son terrain de prédilection. Il s'agissait de savoir en quoi les nouveaux mouvements sociaux étaient bien nouveaux. On retrouve ici son « engagement ». Un engagement d'autant plus important que la méthode d'investigation fait la part belle à « l'intervention sociologique » qui « compte plus à [ses] yeux aujourd'hui que la théorie des nouveaux mouvements sociaux elle-même ». [p. 14]. Elle consiste, dans un souci d'objectivation des faits, à déplacer l'objet de l'investigation de l'objet en tant que tel (les mouvements sociaux) à la relation qui se noue entre le sociologue et son objet [p. 16], les militants, à qui le sociologue soumet ses interprétations. C'est de cette manière que sont entreprises des enquêtes sur les luttes étudiantes, antinucléaires, occitanes, tout en n'abandonnant pas le mouvement ouvrier en recomposition, avec des enquêtes sur le syndicalisme ouvrier, en France et à l'étranger (Pologne, à l'époque de *Solidarność* en 1981). La conclusion de ces enquêtes aurait pu lui laisser un goût amer, car elles sont à l'origine d'un espoir déçu : « Si nous avons observé des traces de nouveaux mouvements dans les luttes

étudiées, nous n'avons pas trouvé le nouveau mouvement que nous espérions. » [p. 16]. F. Dubet y voit en fait un succès : cette déception ne fait que conforter à ses yeux la justesse de « l'intervention sociologique » comme méthode d'objectivation, puisqu'elle parvient à résister aux *aprioris* politiques des chercheurs, à ne pas leur faire prendre leurs désirs pour la réalité. L'engagement du savant a pris le pas sur l'engagement du politique pour sortir ce dernier de son aveuglement. D'ailleurs c'est peut-être ainsi que F. Dubet conçoit à l'époque que l'engagement du savant se fait (doit se faire) politique. A la fois en retrait, et engagé & Une sorte de retrait (ou de distanciation) engagé(e).

La banlieue

« En 1981, écrit F. Dubet, la victoire de la gauche m'a rempli de joie, un peu à la manière d'un supporter dont l'équipe gagne enfin la finale » [p. 27]. Mais l'homme (le sociologue ? est-il possible de les distinguer ?) engagé adopte simultanément une posture en retrait, *distanciée*. « Je n'ai guère participé à l'illusion lyrique de *mon camp* (nous soulignons). Je n'ai jamais cru que la lumière succédait à l'obscurité (&). *Ma distance* (nous soulignons : on aurait là, peut-être, un beau sous-titre : L'expérience sociologique. *Mon camp. Ma distance.*) tenait aussi à la certitude que la « crise » sociale dont on parlait partout n'était pas qu'un mauvais moment à passer avant que les Trente Glorieuses ne reprennent leur cours harmonieux » [p. 27]. D'ailleurs, les « émeutes urbaines » de juillet 1981 dans le quartier des Minguettes à Vénissieux allaient conforter sa distanciation : un pan entier de la population avait à faire face à des conditions de vie très dégradées. Les banlieues devaient devenir son nouveau terrain. Fallait-il voir dans ces émeutes un mouvement social ? Sans doute pas. Mais ces émeutes n'étaient assurément pas à ses yeux le simple résultat de déterminations sociales : « Les recherches des années précédentes, écrit-il, m'avaient convaincu du fait que chacun peut-être traité comme un acteur, comme un sujet, et que personne, fût-il jeune et marginalisé, n'est réductible aux pressions, aux contraintes et aux stigmates qui s'exercent sur lui. Et il poursuit : cette affirmation *n'est pas seulement* un principe éthique, elle est *aussi* un postulat méthodologique » (c'est nous qui nous soulignons, nous y reviendrons) [p. 29].

On retrouve bien sûr ici son refus du holisme, de ce qu'il présentait quelques lignes plus haut comme « un fonctionnalisme critique étouffant ». Ainsi, quand il évoque l'explication de la galère des jeunes par leur culture de la galère, il précise que « l'existence d'une culture singulière ne peut clore une explication puisque c'est la culture qu'il faut expliquer par les principes et les logiques d'actions qui la structurent et qui relèvent d'autre chose que la culture elle-même » [p. 31]. On notera dans ce passage que ce refus du holisme se double du refus très tôt exprimé également de toute réduction de l'action à l'une de ses « logiques », comme l'opère la théorie de l'action rationnelle, qui n'a décidément pas sa faveur, ce qui ne l'empêche pas de reconnaître que l'intérêt puisse être un mobile puissant des actions : « Là [dans les banlieues] comme ailleurs, [les acteurs] résistent, se révoltent, défendent leurs intérêts personnels, construisent des images du monde social » [p. 31]. Les années qui suivront seront donc consacrées aux banlieues, aux jeunes « en galère », à la désorganisation sociale de ces quartiers populaires, à l'exclusion, à la rage des jeunes « sans doute ce qu'il y a de plus politique dans des quartiers où plus aucun réseau militant ne relaie une expérience vécue comme une destruction » [p. 38], aux émeutes et aux protestations dont elles sont porteuses. F. Dubet poursuit par une heureuse actualisation de ses vues sur les quartiers depuis la publication de *La galère* en 1987. Le tableau n'est pas très rose : ghettoïsation et ethnicisation du discours comme modalité de sa « politisation », i.e. du « clivage radical entre un eux et un nous » [p. 41], durcissement de l'exclusion, remise en cause du modèle d'intégration républicain & Le chapitre sur « la banlieue » se clôt par une synthèse sur sa méthode et sa méthodologie qui rappelle le double signe sous lequel il semble placer sa sociologie. En effet, en présentant l'intervention sociologique comme « un exercice démocratique exigeant » [p. 45], F. Dubet n'attribue-t-il pas à la méthode même d'objectivation caractéristique de l'effort de distanciation de sa sociologie une dimension éthique qui rappelle qu'elle est aussi une sociologie « engagée » ? Quant à son option méthodologique, qui reconnaît aux hommes et aux femmes qu'ils peuvent être les sujets de leurs vies, on a déjà vu qu'elle n'est pas neutre d'un point de vue éthique, de l'avis de F. Dubet lui-même.

Les élèves, l'école et l'institution

Après avoir passé dix ans à étudier les banlieues et la marginalité juvénile, F. Dubet passe à un autre terrain : l'école. Il retrouve dans la sociologie de l'éducation les deux grandes options théoriques qui s'opposaient déjà au début des années 70 : le courant bourdieusien et le courant boudonien - celui de la théorie des choix rationnels -, qui, chacun à sa manière, expliquent l'échec de l'école Républicaine. Aux deux, il reproche en fait de ne pas s'intéresser aux élèves concrets, aux situations de classe concrètes. Il décide donc d'appréhender l'éducation comme il a appréhendé ses terrains précédents : en partant du concret, des élèves eux-mêmes, de leurs représentations de l'école, des situations de classes, de la relation pédagogique concrète, etc., en allant jusqu'à se faire professeur d'histoire-géographie dans un collège de banlieue ! La question de la motivation des élèves au travail est l'occasion de critiquer les théories de l'action des deux courants sur lesquelles s'appuyaient leurs démonstrations de l'« incapacité [de l'école républicaine] à produire l'égalité des chances qu'elle promet » [p. 52], et de préciser la sienne. Il y a bien sûr, l'*habitus* de classe qui peut prédisposer aux études mais « pour la grande majorité des élèves, c'est de moins en moins vrai » [p. 54] en raison notamment de la massification scolaire. Il y a bien encore « l'utilité » des études, la rationalité calculatrice et utilitaire des boudoniens, mais, sans nier ce mobile, dans ce même contexte de massification scolaire et du chômage, F. Dubet souligne que cette utilité est de plus en plus incertaine. Non, la véritable motivation des élèves se situe ailleurs : dans l'intérêt des élèves non pas tant aux études que « pour (nous soulignons) les connaissances, pour certaines disciplines ou pour les professeurs qui les enseignent » [p. 55] ; un intérêt désintéressé, celui-là. « Même si les élèves peuvent avoir du mal à donner les raisons de ces intérêts, il reste qu'ils sont un des plus solides motifs de travailler », soutient F. Dubet [p. 55]. Voilà donc que les explications des bourdieusiens et des boudoniens omettent l'une des plus solides sources de motivation des élèves. Certes, mais sur cette base, quelle explication leur opposer à l'échec de l'école républicaine ? Pour Dubet, c'est dans un « jeu de tensions [entre ces différents registres de l'action et de motivation « peu cohérents et peu compatibles entre eux », et auxquels sont plus ou moins enjointes les élèves] que se cristallisent les inégalités sociales » [p. 56]. En fait, F. Dubet renvoie dos à dos les boudoniens et les bourdieusiens. Aux premiers, il répond que les inégalités peuvent bien s'expliquer par des calculs stratégiques, mais non pas des moins favorisés qui feraient le choix des études courtes, mais des plus favorisés où « la vertu [scolaire] est bonne parce qu'elle est utile » [p. 56]. Aux seconds, il signifie que les inégalités scolaires peuvent s'expliquer par des *habitus*, et une violence symbolique qui s'exerce sur les enfants des catégories les moins favorisées. Mais elles s'expliquent non pas tant par les *habitus* des enfants des catégories favorisées que par celui des enfants des catégories défavorisées, qui « rejettent totalement les jugements scolaires ». Et la violence symbolique qu'ils subissent est « d'une autre nature et plus profonde » que celle que nous présentent les bourdieusiens : elle n'est pas tant dans le fait qu'on leur impose des normes qu'ils ne maîtrisent pas, que dans le fait qu'on renvoie leur échec à leur propre responsabilité [p. 57]. Puis, F. Dubet rappelle ses travaux sur le « déclin de l'institution », avec le souci de dissiper quelques malentendus qu'a pu induire l'usage même de la notion d'institution. Par déclin de l'institution ou du « programme institutionnel », il fallait comprendre déclin d'un mode de socialisation qui procédait surtout par l'imposition aux individus de croyances communes (religieuses catholiques-, puis républicaines), à un mode de socialisation qui procède de l'invitation, voire même de l'injonction faite aux individus de construire par eux-mêmes leurs propres vies, leurs propres « expériences ».

Ce chapitre consacré à l'école se clôt à son tour sur le caractère engagé de sa sociologie. Là, les choses se précisent. F. Dubet semble suivre une ligne très webérienne non dissimulée : savant ou politique, il faut choisir. « [&] Il ne peut y avoir de politique dérivée de la science ; [&] le modèle de l'intelligentsia organique [est] une forme de trahison de la vocation de savant » [p. 67]. Tout au plus, donc, le savant peut-il nourrir le débat politique de ses connaissances, comme d'ailleurs Weber ne manquait pas de le faire. « Comme bien des sociologues, écrit-il juste avant, j'ai toujours pensé que la sociologie devait être utile, qu'elle devait être engagée. Cet engagement n'étant pas l'adhésion à une cause et moins encore à un parti, mais un engagement dans les débats publics qui doivent être informés par la connaissance ». [p. 67]. Voilà quel doit être l'engagement du savant : en retrait de tout engagement politique-partisan. Ce que nous pouvons continuer de nommer « engagement distancié » ou « distanciation engagée » puisqu'il s'agit bien tout de même d'intervenir dans le débat politique, même si ce n'est que pour informer ceux qui débattent et opinent de la réalité des faits exposés par le savant. F. Dubet justifie ainsi ses interventions dans les médias, et/ou auprès de parents et d'enseignants, sa participation à des commissions, etc. qui semblent lui avoir été reprochées par des collègues qui considèrent sans doute qu'il franchissait là les sacro-saintes portes de la neutralité axiologique.

Justice sociale

On le voit : tous les terrains de Dubet, qu'il s'agisse des mouvements sociaux, de la banlieue ou de l'école sont traversés par la question des injustices et donc de la justice. Car c'est bien souvent un sentiment d'injustice qui anime ceux qui se révoltent, qu'il s'agisse des militants, des jeunes de banlieues ou encore ceux qui dénoncent l'incapacité de l'école républicaine à tenir ses promesses d'égalité des chances. C'est d'ailleurs sans doute ce même sentiment d'injustice qui a conduit F. Dubet sur ces terrains, avec sans doute, le vague espoir de pouvoir les combattre, ne serait-ce qu'en les donnant à voir et en les expliquant. Mais au nom de quoi en définitive ? Sauf à se résoudre à l'arbitraire, il manquait à F. Dubet quelques critères de justice clairement énoncés pour saisir de quoi ressortissait son « engagement ». Il est donc fort compréhensible qu'il se soit frotté à cette question de la justice sociale ces dernières années, en mobilisant certains philosophes.

Il en vient ainsi à considérer que l'égalité des chances à l'école au nom de laquelle bien des combats ont été menés, ne saurait à elle seule produire une société juste, i.e. selon lui une société dont les inégalités sont acceptables. Pourrait-on dire d'une école et d'une société ainsi organisée selon un principe de justice méritocratique et qui mépriserait les perdants à l'école qu'elles seraient justes ? F. Dubet ne le pense pas, considérant - en s'appuyant sur le principe de différence rawlsien - que l'école « doit (nous soulignons, nous y reviendrons) garantir un niveau de compétence et de connaissances élevées pour les élèves les plus faibles » [p. 72]. Et cela semble encore insuffisant : pourrait-on dire qu'une école et une société ainsi organisées qu'elles seraient justes si tout devait se jouer à l'école, sans possibilité pour les perdants à l'école de se refaire après l'école ? Il ne le pense pas non plus. S'appuyant sur Walzer, il précise « qu'il faut (nous soulignons) définir la nature des relations entre la sphère scolaire et la sphère professionnelle, sachant que la relative indépendance des sphères est un critère de justice » [p. 73]. Ces normes peuvent - doivent (?) - même, définir un « programme de recherches et une position critique explicite dans une société où l'égalité des chances méritocratique est, à la fois, la norme de justice la plus communément partagée et la source d'injustices durables lorsque l'emprise de l'école est telle que ses modes de classement et de hiérarchisation fondent l'essentiel de la légitimité des positions sociales » [p. 73].

F. Dubet s'est également attaché à comprendre le sentiment d'injustice au travail, en procédant cette fois-ci par des enquêtes de terrain. Il relève que les salariés peuvent mobiliser trois « principes de justice » que sont l'égalité, le mérite et l'autonomie. Une situation de travail est vécue comme injuste quand l'un de ces trois critères n'est pas respecté. Or, F. Dubet souligne que ces trois principes peuvent s'exclure mutuellement : ainsi, par exemple, une situation juste au regard du critère du mérite (je suis plus performant, je gagne plus), peut-être vécue comme injuste au regard du critère de l'égalité par ceux-là même pour qui le mérite compte aussi. Cette manière de voir les choses lui permet d'expliquer l'absence de mobilisation collective autrement que ne le font ses adversaires de toujours : les tenants de la théorie du choix rationnel, qui l'expliquent par des stratégies de *free rider*, et ceux du « fonctionnalisme critique », qui l'expliquent par « l'emprise idéologique des dominants qui imposeraient leurs catégories culturelles et morales aux travailleurs » [p. 80]. Non, pour F. Dubet, c'est cette pluralité des principes de justice qui s'excluent mutuellement et qui peuvent être tour à tour mobilisés par les salariés sans qu'ils puissent clairement les hiérarchiser qui explique leur très faible mobilisation collective, malgré un sentiment d'injustice important. Sans compter que les salariés n'ont plus véritablement d'ennemis avec lesquels ils peuvent s'opposer : hier, c'était les patrons, aujourd'hui, c'est « le système », le capitalisme, la mondialisation, c'est à dire tout le monde et personne en particulier.

L'expérience sociale

F. Dubet termine son ouvrage par un rapide panorama de la sociologie actuelle, sur lequel il s'appuie pour permettre au lecteur de mieux le situer. Que trouve-t-on sur le marché aujourd'hui ? *Grosso modo* deux manières de faire de la sociologie : d'une part celle qui pose « l'équation d'une équivalence générale entre l'acteur et le système » [p. 92] - « Durkheim, Parsons, Elias, Bourdieu et beaucoup d'autres » [Ibid]. D'autre part, « les paradigmes de l'action », avec d'un côté celui qui postule que la société n'est que l'agrégation d'individus bien souvent considérés comme

exclusivement mus par l'intérêt (ou encore rationnels), dont il fait de Boudon un représentant emblématique ; de l'autre, « contre les théories du choix rationnel », une sociologie compréhensive phénoménologique, le plus souvent interactionniste, dans laquelle l'interaction individuelle est au fondement de la vie sociale » [p. 96] : sont ici mentionnés Goffman, Garfinkel, Boltanski-Thévenot et Latour. (Notons au passage que le MAUSS est superbement ignoré, ce qui est d'autant plus regrettable que les vues de Dubet s'avèrent bien proches de celles du MAUSS, et en particulier de celles d'Alain Caillé. Nous y reviendrons). Autrement dit, pour faire encore plus bref, la sociologie se diffracte entre le holisme, l'individualisme méthodologique et l'interactionnisme. On comprend que la sociologie de F. Dubet ne choisit pas entre ces différents paradigmes, pour des raisons théoriques, mais aussi et d'abord pour des raisons empiriques. D'un point de vue théorique ces paradigmes sont tous marqués par une sorte d'incomplétude telle que qu'ils s'appellent mutuellement, jusqu'à se dissoudre : « Comment ne pas voir que le choix d'un modèle dur conduit presque toujours à l'aménager, à ouvrir des niches d'exceptions, ou bien à l'élargir jusqu'à ce qu'il se dissolve [p. 97]. Mais si F. Dubet renonce à choisir un « modèle dur », c'est d'abord parce que le terrain lui a appris que chacun de ces paradigmes pris isolément ne suffit pas à rendre compte de « l'expérience sociale » concrète des personnes. En effet, F. Dubet se réclame de cette sociologie empirique qui consiste à « partir de problématiques empiriques, afin de se demander quelles réponses théoriques ils appellent », quand l'autre manière consiste à « partir de la théorie elle-même, des grandes oeuvres, afin de construire ses propres cadres » [pp. 97-98] [\[1\]](#). Or, que lui a appris le terrain ? Que chez les individus et les groupes, il existe des « logiques d'action différentes, parfois opposées, que les acteurs sont tenus de combiner et de hiérarchiser afin de se constituer comme des sujets » [p. 98]. Il appelle « expérience sociale » la cristallisation de ces différentes logiques d'action », dont il distingue trois idéaux types : l'intégration sociale, la stratégie et la subjectivation.

L'intégration sociale fait droit à la part de vérité que contient le holisme : elle désigne un « rapport d'engendrement » des acteurs par la société [p. 99] ; ici, « le système précède l'acteur » [Ibid.] ; F. Dubet l'associe à l'action « traditionnelle de Weber » [Ibid.]. La stratégie fait bien sûr droit à la part de vérité que contient la théorie du choix rationnel. Le marché et le contrat sont leurs lieux d'expression par excellence. Pour ceux qui ne l'auraient bien compris (le MAUSS ne doit pas se sentir concerné, nous y reviendrons) il précise que « cette logique stratégique ne doit pas être réduite à une sorte d'utilitarisme trivial, amoral et à courte vue, car il n'y a rien de scandaleux à reconnaître que toute une dimension de l'action est rationnelle et intéressée ; après tout, précise-t-il, la plupart d'entre nous ne faisons rien pour rien. Et il enfonce le clou : les défenseurs les plus acharnés de la morale, de la générosité ou de la vérité d'une école scientifique n'échappent pas aux calculs qu'ils dénoncent par ailleurs. » [p. 101]. Les acteurs sont donc bien stratèges, simplement ils calculent au mieux de leurs intérêts « dans des conditions déterminées et qu'ils n'ont généralement pas choisies. » [p. 101]. Enfin, ce qu'il appelle subjectivation désigne la part de gratuité [p. 101] dont les sujets sont capables. C'est dans ce type d'action, souligne F. Dubet, que l'individu manifeste « le désir d'être le sujet de sa vie, bien qu'il n'y parvienne jamais totalement » [p. 103]. L'éthique ou l'art en procèdent par exemple. F. Dubet insiste sur l'irréductibilité de ces logiques d'actions les unes aux autres : on ne saurait rabattre, par exemple, la logique d'intégration sur la stratégie [p. 104]. Dans la réalité, elles « ne cessent de se séparer et de s'affronter » [p. 104].

Tout le sens de la sociologie ainsi appareillée consiste à retrouver le sens que donnent les acteurs sociaux à leur vie dans un contexte qu'ils ne maîtrisent pas : ni le holisme, ni l'individualisme méthodologique, ni l'interactionnisme ne parviennent à le saisir vraiment. Le premier parce qu'il éclipse le sens donné à l'existence derrière les déterminations *in fine* des individus par le système. Le deuxième parce qu'il réduit le sens à un calcul intéressé. Le troisième parce qu'en se bornant à la description des interactions entre les acteurs, il en oublie ce que doivent les actions au contexte. Citons longuement F. Dubet : « L'expérience sociale n'est pas un vécu relevant d'une simple description compréhensive, c'est un travail, une activité cognitive, normative et sociale que nous devons apprendre à analyser quand la programmation des rôles et le seul jeu des intérêts ne permettent pas d'en rendre compte totalement. Quant à sa réduction aux arrangements et aux interactions, sa richesse descriptive de plus en plus fine se fait au prix du renoncement à l'analyse du « système » qui informe cette vie sociale plus ou moins atomisée » [p. 105]. Le moyen de retrouver le sens que les acteurs donnent à leur vie est en fait moins dans la méthodologie que dans la méthode : dans l'intervention sociologique, qui invite les acteurs à « s'interroger sur eux-mêmes en tant qu'ils sont des sujets sociaux. » [p. 106]. Mais F. Dubet prévient, en quelque sorte, celui qui choisirait de s'adonner à

« l'intervention sociologique » comme méthode d'investigation : il ne saurait se contenter de ce que lui racontent les acteurs, car l'individualisme ambiant, notre croyance commune la mieux partagée selon laquelle l'individu est tout, qui se traduit par une séparation radicale de ce qui relève de l'acteur et de ce qui relève du système, ne saurait inviter le sociologue à conclure que seule l'individu existe. Non, « la société existe » [p. 106], non pas telle que se la représentent les sociologues holistes, comme un tout homogène, autonome et relativement stable. « [Elle] existe, écrit F. Dubet en se référant à Castoriadis, quand elle se produit et se représente elle-même notamment à travers la politique » [p. 108]. Le peuple, la nation, le gouvernement que les citoyens se donnent : tout cela participe à l'existence de la société. L'intervention sociologique « est utile non pas pour comprendre le vécu des individus, mais pour comprendre comment se produisent nos manières de vivre ensemble, malgré tout ». [p. 110]. Une posture qui invite selon lui à renoncer à l'idée d'une théorie sociologique générale, et à se contenter plutôt de « théorie à moyenne portée » [p. 110], du type de celle à laquelle il se livre dans son dernier chapitre.

Epilogue

L'ouvrage se termine par un épilogue où il revient sur le signe sous lequel il a placé sa sociologie en début d'ouvrage : celui de l'engagement que nous avons qualifié de distancié, que nous avons eu un peu de mal à saisir. « [La sociologie] est une forme d'engagement », écrit-il. [p. 111], même quand elle se réclame de la sacro-sainte neutralité axiologique weberienne : « Les sociologues n'y échappent pas, y compris Weber qui distinguait si fortement le savant et le politique, alors qu'il a passé toute sa vie à se mêler de politique tout en étant un savant. Je me suis sans doute engagé plus que je ne croyais en choisissant mes objets plutôt du côté des dominés (&) » [p. 112]. F. Dubet dit d'ailleurs avoir moins « voulu montr[er] qu'ils étaient dominés qu'ils existaient », goûtant assez peu la posture du porte-parole qui se pare des oripeaux de la radicalité. « Je préfère un meilleur monde possible au meilleur des mondes » qu'il voit porteur sinon du pire, du moins de grandes désillusions, car aux discours radicaux succèdent bien souvent des politiques sans principe ; un type d'alternance qui fait de lui, confie-t-il, « un homme de gauche souvent malheureux » [p. 112]. Néanmoins, F. Dubet ne désespère pas que la sociologie, celle qu'il pratique notamment, puisse infléchir le cours des choses par des canaux que le sociologue ne saurait maîtriser, ne serait-ce qu'en introduisant dans les débats « un principe de réalité » et en « rappell[ant] que tout n'est pas réductible à la vie politique et aux lois de l'économie. [...] Sans cette conviction, comme le disait Durkheim, rappelle-t-il, notre travail ne vaudrait pas une heure d'effort » [p. 113].

Discussion

Puisque nous en avons fait notre clef de lecture, qui nous semble le fil conducteur de l'ouvrage de F. Dubet, notre discussion tournera autour du statut du caractère engagé de sa sociologie. Dans un deuxième temps, nous soulignerons combien, au terme de ses trente-cinq années de recherches, les positions de Dubet sont proches de celles du MAUSS (et réciproquement !).

Considérations épistémologiques. Sur la normativité de la sociologie de F. Dubet

Revenons donc sur le statut de l'engagement du sociologue F. Dubet. Rappelons d'abord les positions académiques les plus courantes en la matière, définies par Max Weber et Émile Durkheim. Le premier, s'il reconnaît que le regard du sociologue est empreint de jugements de valeurs - *Wertbeziehung* - en amont de son travail proprement sociologique, dont il peut difficilement se défaire, considère qu'il doit s'interdire tout « engagement » en aval de son travail sociologique - ce qu'il appelle *Werurteilen*, ou plutôt dans sa salle de classe (ce qui n'est pas la même chose et permet de mieux comprendre qu'il se soit lui-même engagé auprès d'autres publics que ses étudiants, nourri de sa sociologie.) [2]. C'est la fameuse neutralité axiologique (*Wertfreiheit*) qui, comprise radicalement, n'est pas loin aujourd'hui de constituer la condition *sine qua non* de tout travail qui se réclamerait de la sociologie. Durkheim tient une position symétrique. Pour lui, le sociologue doit se défaire de ses *Wertbeziehung* - ce qu'il appelle prénotions -,

et ne pas s'interdire de penser que son travail scientifique ainsi compris permette d'intervenir sur le cours des choses, même s'il laisse le soin de cette intervention aux hommes politiques. Considération que l'on retrouve dans le fameux passage cité par F. Dubet de la préface à la seconde édition de son ouvrage *De la division du travail social*, quand il dit que son travail ne mériterait pas une heure de peine s'il n'avait qu'un intérêt spéculatif.

D'une certaine manière, F. Dubet balance entre les deux positions. Il est du côté de M. Weber quand il énonce, nous l'avons déjà relevé, qu'« il ne peut y avoir de politique dérivée de la science ; [et] le modèle de l'intelligentsia organique [est] une forme de trahison de la vocation de savant » [p. 67], tout en reconnaissant qu'il pouvait difficilement s'échapper de son univers normatif : « Je me suis engagé plus que je ne croyais en choisissant mes objets plutôt du côté des dominés », concède-t-il [p. 112]. En soulignant lui-même que l'individualisme méthodologique de Boudon, Crozier et Friedberg était perçu dans les années 60 comme positionné « à droite », on comprend que son choix de ne pas travailler avec ces auteurs, en amont, donc, de son travail proprement sociologique, était lui-même normativement marqué. Néanmoins, il est aussi du côté de Durkheim quand il considère que la sociologie ne prend véritablement tout son sens qu'à infléchir le cours des choses, une fois son travail de « savant » terminé. Au nom de quoi, et comment ? Au nom de rien d'autre que la science, semble penser F. Dubet, par le rappel qu'elle permet d'un « principe de réalité ». Néanmoins, F. Dubet s'en tient-il au fait quand il écrit, comme nous l'avons souligné que l'école « doit garantir un niveau de compétence et de connaissances élevées pour les élèves les plus faibles » [p. 72], ou encore, « qu'il faut définir la nature des relations entre la sphère scolaire et la sphère professionnelle, sachant que la relative indépendance des sphères est un critère de justice » [p. 73]. Par ailleurs, ce seul rappel invitant à nous soustraire de la croyance en de prétendues « lois de l'économie » chères aux économistes libéraux, nous nous demandons dans quelle mesure il n'est pas lui-même normativement orienté. D'ailleurs, n'est-ce pas par un même rappel à un principe de réalité que ces économistes nous expliquent que ces lois s'imposent à nous ? Bien des valeurs semblent se dissimuler derrière la réalité ! Enfin, en remettant en cause la naturalité de telles lois, la sociologie ne fait rien de moins que de nous inviter à nous réapproprier nos destins individuels et collectifs, que d'en appeler à un nouvel élan démocratique, à l'heure où l'on nous convainc, en effet, que nous devons nous plier sans mot dire aux nécessités économiques (étrangement d'ailleurs, cette soumission aux lois économiques s'affiche aujourd'hui comme l'expression même du volontarisme politique !). Voilà qui est loin d'être neutre ! Bref, F. Dubet reconnaît dans le sillage de Weber que son travail sociologique est normativement marquée en son amont et l'assume, et qu'il n'a de sens qu'à l'être en son aval, à la suite de Durkheim. On aurait donc là les deux modalités de « l'engagement » de sa sociologie.

S'il devait rester un moment de neutralité axiologique dans la sociologie de Dubet, il serait plutôt au cours du travail sociologique proprement dit. Ici, on sent bien que F. Dubet se réclame même d'une neutralité axiologique sans faille. Pourtant, tant la méthode employée que les choix théoriques ne sont pas neutres. Ne considère-t-il pas lui-même que sa méthode d'objectivation, l'intervention sociologique, est « un exercice démocratique exigeant » [p. 45]. Quant à son choix théorique consistant à considérer que les acteurs sont les sujets de leurs propres vies, ne dit-il pas lui-même qu'il rencontre, qu'il contient un principe éthique (*cf. supra*) ? Enfin, comment ne pas considérer que son Suvre est de part en part normative quand il en appelle explicitement à un programme de recherche normativement orienté sur l'école (*cf. supra*), non pas au sens où les réponses serviraient une idéologie particulière, bien au contraire, mais au sens, comprenons-nous, où les questions posées à la réalité seraient orientées par des normes et assumées comme telles, ce qui ne préjugerait en rien des réponses qui leur seraient apportées. Ce qui d'ailleurs pourrait avoir pour intérêt de faire apparaître une réalité qui autrement serait demeurée cachée, ce à quoi on reconnaîtrait la pertinence de la question posée [3].

N'aurait-on pas là une autre modalité de l'engagement de la sociologie de F. Dubet, indissociablement positive par son attachement aux faits et normative (ou éthique) du fait même des questions qu'elle leur pose, de sa méthode d'investigation, l'intervention méthodologique et de son postulat méthodologique ? Irait-il jusqu'à l'assumer ? Cette position apporterait un éclairage d'autant plus précieux sur son Suvre que sa contribution à une meilleure compréhension de la société française est incontestable, et qu'on ne saurait donc lui reprocher d'avoir fait de la sociologie un prétexte pour asseoir des positions idéologiques *a priori*. Son Suvre apparaîtrait au contraire comme une excellente illustration de ce que tenir les deux bouts du savoir et de la norme est non seulement possible, mais

fécond d'un point de vue positif et normatif.

Considérations théoriques. Méthodologie et théorie de l'action.

Passons aux positions théoriques de F. Dubet telles qu'il les présente au terme de son parcours, en relevant combien elles sont proches de celles du MAUSS ; et en soulignant qu'on est là en présence de deux mouvances irréductibles l'une à l'autre qui gagneraient sans doute à se rencontrer, et à entreprendre des choses ensemble, avec d'autres peut-être. Très brièvement : le MAUSS et en particulier Alain Caillé, a de longue date souligné les apories de l'individualisme méthodologique et du holisme. Il en a certes appelé à un certain type d'interactionnisme quand F. Dubet critique son refus de saisir le contexte dans lequel les interactions prennent sens. Mais les critiques de F. Dubet valent surtout pour l'ethnométhodologie ou l'interactionnisme symbolique de type goffmannien dont A. Caillé a pu également souligner la vacuité des descriptions à n'en plus finir des interactions des acteurs dans leurs plus petits détails. Le souci de F. Dubet de faire droit à la part de vérité que détient chacun de ces paradigmes individualiste, holiste et interactionniste, est le même que celui qu'A. Caillé avait manifesté dans son article « Ni holisme, ni individualisme méthodologique : le paradigme du don » (in *La revue du MAUSS* n. 8, 2^{ème} semestre 1996, « L'obligation de donner : la découverte sociologique fondamentale de Marcel Mauss », MAUSS/La Découverte). Il s'agit pour Alain Caillé qui s'inspire ici de C. Lefort de reconnaître la transcendance des parties sur le tout, et réciproquement, celle du tout sur les parties. Quant à l'importance que F. Dubet accorde aux relations sociales « les expériences [des individus], [leurs] sentiments, [leurs] émotions, [leurs] actions [sont] pleinement sociaux, écrit-il, et ne [peuvent] pas être compris indépendamment des systèmes de relations et de représentations qui les fabriquent » [p. 44] - ne rejoint-elle pas l'interactionnisme d'A. Caillé qu'il appelait aussi « relationnisme » ou « interdépendantisme généralisé » (*op. cit.*) ? Voilà pour ce qui est de l'appréhension des rapports entre les individus et la société.

Passons maintenant à la théorie de l'action qui se dessine chez F. Dubet. Sa proximité avec la théorie de l'action telle qu'elle est présentée par A. Caillé dans le Manifeste du MAUSS *Critique de la raison utilitaire* (2003 [1989]) - saute aux yeux. Les logiques d'actions sont multiples et elles sont toutes irréductibles les unes aux autres soutient F. Dubet. A. Caillé ne dit rien d'autre. Par ailleurs, ne pourrait-on pas considérer que ses notions d'intégration, de stratégie et de subjectivation reviennent à reconnaître trois mobiles de l'action qui seraient, plus simplement énoncés peut-être : l'obligation, l'intérêt et le désintéressement (qui apparaissent d'ailleurs très clairement dans son chapitre sur l'école) ? Ce sont là trois des motifs de la théorie de l'action qu'A. Caillé distingue, auquel il ajoute la liberté (ou encore la spontanéité), les quatre étant étroitement imbriqués dans le don, comme l'a souligné Marcel Mauss. Les vues du MAUSS ainsi présentées, il va de soi que ce que nous avons perçu, peut-être à tort, comme une pique adressée au MAUSS est sans objet. Le MAUSS n'a en effet jamais dénié l'existence de l'intérêt comme mobile important du comportement des personnes. Il regrette simplement qu'il soit quasiment considéré comme le seul véritablement légitime, et ce dans tous les domaines de l'existence, à commencer par l'économie qui joue comme une sorte de modèle à exporter. Non pas au nom d'un idéal débile de société où les conduites seraient purement désintéressées, mais au nom d'une conviction sociologique, greffée sur la vision de l'homme, l'anthropologie, sous-jacente à l'« Essai sur le don » de Marcel Mauss, selon laquelle l'intérêt ne saurait à lui seul relier durablement les hommes entre eux. Nous sommes plusieurs au MAUSS à considérer que ce n'est pas l'intérêt, mais le don - la triple obligation de donner, recevoir et rendre, qui à nos yeux n'a rien d'un acte purement désintéressé - qui constitue l'opérateur des alliances durables, et qu'il est souhaitable qu'on retrouve dans nos relations concrètes, comme dans nos dispositifs institutionnels, à côté de l'intérêt, en dessous et au dessus, l'englobant en quelque sorte, et le bornant, cet esprit du don parfois si décrié. C'est tout, au fond. Ce qui requiert d'abord de se munir de lunettes qui permettent de le voir là où il est déjà.

Certes, il y aurait bien des discussions à mener, qui pourraient porter par exemple sur le fait de savoir si ces motifs sont toujours radicalement séparés, ou s'ils ne peuvent pas se mêler, dans le don, par exemple ; ou sur le don, justement. On pourrait encore s'interroger sur le fait de savoir si la sociologie doit renoncer à l'ambition d'une théorie générale. Ou se demander sur quoi étayer une sociologie qui assumerait sa dimension normative ? F. Dubet

s appuie sur Rawls et Walzer & pourquoi eux, et pas d'autres ? Ne peut-on pas trouver dans la tradition sociologique quelques pistes pour construire une sociologie qui ne renoncerait pas à tirer des conclusions politiques de ses découvertes scientifiques ? Mais ces différences, importantes, ou ces questionnements, ne doivent pas masquer le pas en avant que représente l'ouvrage de Dubet pour une association (agonistique, bien sûr &) possible entre les chercheurs de ces deux mouvances. Nous ne voyons pas ce qui d'un point de vue théorique l'empêcherait. Elle consacrerait l'alliance entre une certaine pratique de terrain et une axiomatisation raisonnée de la tradition sociologique, auxquelles s'adonnent néanmoins déjà les deux mouvances, à des degrés divers.

Une telle association nous semble donc théoriquement possible, mais encore, bien sûr, politiquement souhaitable. Si l'un des enjeux est bien, comme le dit F. Dubet de faire passer l'idée que notre destin collectif n'est pas décidé par avance par les prétendues lois de l'économie, la force de frappe institutionnelle de ceux qui enseignent cette croyance est telle que leurs adversaires ne peuvent pas faire autrement que de s'associer s'ils veulent vraiment peser sur le cours des idées et des choses, et contribuer à leur manière à un nouvel élan démocratique.

Correspondance entre François Dubet et Sylvain Dzimir

François Dubet

Cher Sylvain Dzimira

Pardonnez-moi de réagir aussi tard au long papier que vous avez publié dans *La revue du Mauss* sur *L'expérience sociologique*. Votre texte, très amical, est parfaitement fidèle à ce petit livre un peu ambigu parce que je l'ai voulu à la fois didactique et personnel ; aussi n'est-il probablement ni vraiment l'un, ni vraiment l'autre.

En revanche, je m'étonne de quelques unes de vos remarques relatives à mes relations avec le MAUSS et avec le travail d'Alain Caillé. Le fait que partage bien de leurs positions, ne signifie pas que je les leur « emprunte ». Il y a, fort heureusement, dans le monde intellectuel, bien des idées communes qui ne sont « empruntées » ni aux uns ni aux autres. Elles imprègnent la pensée sociale et il suffirait d'en faire la généalogie pour voir que ces idées sont bien plus anciennes souvent que les textes du MAUSS et les miens. C'est ce que d'autres appelaient « l'intertextualité ».

En dépit de mon intérêt pour les travaux du MAUSS et notamment pour ceux d'Alain Caillé, il y a peut-être un point sur lequel je m'en distingue : je crois que le déchirement ou le « tragique » des logiques de l'action est bien plus tranché que ne le supposent les théories du don. Mais vous avez raison, cette sensibilité est proche de votre groupe.

En tous cas, je vous remercie vivement pour votre long texte, clair, précis et fidèle à ce que j'ai voulu dire. Sachez qu'il est bien agréable d'être lu avec autant de soin.

Bien cordialement

François Dubet

Sylvain Dzimira

Créteil, le 24 février 2008

Cher François Dubet,

Je suis très honoré que vous m'ayez lu, et encore davantage de votre courrier.

J'ai pris beaucoup de plaisir à vous lire. Et si ma présentation est « parfaitement fidèle » à votre ouvrage merci, elle le doit d'abord à la clarté de votre propos.

Pour tout vous dire sur la proximité entre vos positions et celles du MAUSS telle que j'en rends compte dans cette note, Alain Caillé m'avait indiqué que je « tirais trop la couverture au MAUSS ». J'aurais peut-être dû l'écouter davantage. J'ignore quelle version vous avez lue, mais j'ai ajouté dans ma note après qu'il m'ait fait part de sa réflexion, que je comptais souligner « combien les positions de Dubet sont proches de celles du MAUSS (*et réciproquement !*) » (je souligne l'ajout).

Nulle part, je crois, je dis que vous empruntez aux idées du MAUSS. Peut-être l'ai-je laissé entendre, effectivement, en mettant en relief les proximités et en renvoyant aux écrits parfois anciens - d'Alain Caillé. Mon seul objectif était bien de souligner les proximités entre vos positions et celles du MAUSS, *et réciproquement !*

Mais je veux bien reconnaître la maladresse. Comment l'expliquer ? Sans doute par la surprise de cette proximité et l'enthousiasme qu'elle a suscité chez moi. Voir des orientations communes en ces temps de diffraction de la sociologie, qui plus est entre deux mouvances qui comptent à mes yeux, ne pouvait pas me laisser insensible. En tant que MAUSSien, certes, d'abord. Mais en tant que sociologue, plus généralement. Pour les raisons que j'évoque à la fin de la note. Vous confirmez dans votre courrier cette proximité. Cela me réjouit. À l'avenir, j'espère que davantage de MAUSSiens et de lecteurs de *La Revue du MAUSS* vous liront (il y en a sans doute déjà beaucoup qui vous lisent et qui n'ont pas attendu ma note !) ; que des docteurs que vous avez formés ou inspirés liront *La Revue du MAUSS semestrielle*, et notre *Revue permanente* ; et que des formes de coopération s'inventeront.

La revendication de la paternité d'une idée a quelque chose au mieux d'un peu naïf, au pire de prétentieux, je vous l'accorde bien volontiers, tant les idées précèdent bien souvent ceux-la même qui s'en disent les pères putatifs ! Il ne faut donc pas voir dans les références que je fais aux écrits d'A. Caillé la volonté de signifier un emprunt quelconque de votre part aux idées du MAUSS, mais bien, simplement, la volonté de souligner la proximité des points de vue. « Nous sommes des passeurs », me disait un jour Jean-Louis Laville. Voir les choses ainsi me convient bien. Nous voilà donc des passeurs d'idées communes. Cela, une nouvelle fois, me réjouit. Pour que les choses soient claires, m'autorisez-vous à publier dans *La Revue du MAUSS Permanente* votre courrier et ma réponse à la suite de ma note de lecture, sous la forme d'une mise au point ?

Je profite de l'occasion que vous me donnez pour vous poser à nouveau la question que je soulève dans ma note et qui porte sur votre conception du savoir, et plus précisément sur le statut de la normativité dans vos travaux.

Dans l'espoir de vous lire sur ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur François Dubet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Bien cordialement
Sylvain Dzimira

François Dubet

Cher Sylvain Dzimira

Qui emprunte quoi à qui ? Qui prend quoi dans l'air du temps intellectuel ? Il serait bien difficile de le savoir et les érudits auront toujours beau jeu de montrer que les idées véritablement originales sont des plus rares quand on a lu Aristote, Thomas d'Aquin, Hobbes et quelques autres. Marx n'a pas plus « inventé » la lutte des classes que Bourdieu n'a « inventé » l'habitus. Pour ma part je crois simplement qu'il faut citer ses sources quand on les utilise consciemment, ce que je m'efforce de faire systématiquement par courtoisie et par honnêteté, mais aussi pour éviter le ridicule consistant à laisser penser qu'on a inventé l'eau tiède. Je vous concède que ce ne sont pas toujours les maîtres dominantes et à lire certains textes, il m'est arrivé d'être le plagiaire de moi-même, étant soupçonné d'avoir emprunté à d'autres des idées dont la chronologie montrait que j'étais arrivé un tout petit peu « avant ». Je pense notamment à l'usage qui a été fait de *La galère* ou des *Lycéens*. Mais la recherche en paternité n'est pas mon obsession et peut être que, moi-même, ne suis-je pas véritablement l'auteur d'idées qui circulent dans une intertextualité. Je me sens souvent proche et loin de certains de mes collègues et, ne faisant pas école, ceci me va, notamment pour ce qui est de mes relations avec le MAUSS qui ne me semble guère plus sectaire que je ne le suis.

Vous me demandez quelle est ma position sur la normativité de la sociologie. Ici, je ne vois guère d'autre chose à dire que ce disait Weber et que commande le bon sens.

La sociologie n'est crédible que si elle construit des faits : observations, statistiques, entretiens - capables de résister à une analyse et de la « démontrer fautive ». Dans la mesure du possible, mieux éviter de tenir ces faits pour un simple stock dans lequel on choisirait seulement ce qui conforte sa thèse.

L'interprétation et l'analyse reposent sur un point de vue normatif et je pense que celui-ci doit être le plus explicite possible. Autrement dit, la question de connaissance est aussi une question morale : une conception de la justice, une conception de la liberté, de l'intégration sociale. Pour ce qui me concerne, je pencherais de plus en plus vers la formulation suivante : la « bonne société » est celle qui permet aux individus d'être les maîtres et les sujets de leurs expériences sociales, de se en vivre comme les auteurs. Sur ce plan là, je suis donc parfaitement libéral, tout en considérant qu'une société de pur marché ne saurait permettre la réalisation de cette norme individualiste, celle-ci supposant des identités culturelles assises, de la solidarité, de la démocratie, des protections sociales, des jeux de pouvoir équilibrés. Mais ce qui est bien pour les individus c'est ce que les individus pensent être bien pour eux.

Ce type de question entraîne un choix de méthode visant à optimiser les capacités de réflexion et d'action des individus. C'est pour cette raison que j'ai choisi d'analyser le « fonctionnement » de l'école, de l'hôpital ou du travail, à partir de l'expérience subjective des élèves, des malades et des infirmières, des salariés. C'est pour cette raison que je me suis retrouvé dans l'intervention sociologique qui organise des débats avec les acteurs et ne se borne pas à enregistrer leur « vécu ».

Voici donc mes réponses sommaires à vos remarques.

Bien cordialement

François Dubet

[1] F. Dubet présente non sans ironie cette manière de faire de la sociologie comme « la plus élégante et la plus académique » [p. 97]. Le plus académique & pour qui ? Car seules les thèses qui ont un terrain ont quelques chances de passer le cap du Conseil National des Universités (qui pré-sélectionne, en quelque sorte, les candidats au poste de Maître de Conférences). Peut-être F. Dubet pense-t-il ici notamment aux travaux du MAUSS. Si cette démarche est bien celle de certains auteurs, et parmi les plus « éminents » de *La Revue du MAUSS*, d'autres ont pu accorder plus de place au « terrain » tel qu'on l'entend habituellement. À lire prochainement pour s'en convaincre : une anthologie des articles de *La Revue du MAUSS*, sélectionnés et présentés par Philippe Chanial, à paraître en 2008.

[2] Cette manière d'appréhender la question de la normativité des sciences sociales en distinguant notamment l'aval de l'amont du travail sociologique est empruntée à Alain Caillé dans son article « Jugement de fait et jugements de valeur chez Émile Durkheim et Max Weber », in *L'économie normative*, (sous la dir. de H. Brochier, R. Frydman ; B. Gazier, Jérôme Lallement), Economica, 1997.

[3] Ce serait tout l'intérêt de ce type de démarche pour Alain Caillé (*op. cit.*)